



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E8209

VALABLE JUSQU'AU 18/11/2026

ÉDITÉ LE 02/12/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/05/1989

Forme juridique : SAS

DEPUIS LE 16/11/2020

Capital : 10 000

Raison sociale : SOCIETE DE BATIMENT REVELOIS S.B.R

2 AVENUE DE LA GARE
31250 REVEL

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC TOULOUSE 351267208

Téléphone : 05 34 66 67 90

Fax :

Siret : 351 267 208 00012

Portable :

Code NACE : 4399C

Site Internet : www.groupe-crespy.com

Numéro caisse de congés payés : 0031587

E-mail : crespy@crespy.fr

Assurance Responsabilité Travaux :

Responsabilité légale :

SMABTP 12544000/1646688

HOLDING GROUPE CRESPY (378 040 885) / DUMAS REMI PAUL DIRECTEUR
GÉNÉRAL / DUMAS BRUNO PRÉSIDENT

Assurance Responsabilité Civile :

SMA SA C51538Z1258000/002 71681/29

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Effectif moyen : 9 Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité courante) Mention RGE	19/11/2025
2301 PROB	Fourniture et pose de charpente traditionnelle, en bois lamellé collé et structure en bois (Technicité courante) Mention RGE	19/11/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	19/11/2025
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	19/11/2025
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	19/11/2025

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.

1/1